

N° 2025-013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 28 mars 2024	Date d'affichage 24 mars 2025	Séance du 07 avril 2025	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 20 29
--	----------------------------------	---------------------------------------	---

OBJET : Approbation du compte de gestion 2024

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril 2025 à 19h10, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde- PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy- PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - VILLOING Fabrice - BAC Christine - BROCHADO Françoise – DUTU Nelly -BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absents excusés représentés : 9

DIALLO Maye - pouvoir à GORBENA Marcy
IBRAHIM Abdou - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
LWAMBA MAKANYAKA Natalie- pouvoir à RAOUL Ludovic
MONNARD Alain- pouvoir à MEY Darivath
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
HAUQUELIN Christine- pouvoir à VILLOING Fabrice
HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre
DAHAMNI Abdelkader pouvoir à DUTU Nelly

Absent excusé : 0

Administration : GEORGE Véronique – Jean-Baptiste CAVALLINI – COTTE Aurélia

Monsieur le Maire a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame GORBENA Marcy en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213- du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'État ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la conformité des écritures comptables 2024 de l'ordonnateur avec celles du compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal du SGC de Saint Quentin en Yvelines pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale en date du 20 mars 2025,

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Arrête les comptes du Comptable du Trésor Public pour le Budget Principal tels que mentionnés dans le Compte de Gestion 2024.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

51400 - VERRIERE (LA)

Exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	2 244 995,35		2 715 571,00		4 960 566,35
Fonctionnement	2 099 606,40		456 652,64		2 556 259,04
TOTAL I	4 344 601,75		3 172 223,64		7 516 825,39
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 344 601,75		3 172 223,64		7 516 825,39

Article 2 : Constate que les opérations de l'exercice 2024 et les résultats de clôture sont concordants avec les écritures comptables de l'ordonnateur pour la même période.

Article 3 : Approuve, en conséquence, le Compte de Gestion 2024 présenté par Monsieur le Comptable du Trésor Public, comportant les résultats à l'issue de la gestion 2024, tel que présenté en annexe.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE
DE 23 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 6 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
La Verrière, le 7 avril 2025
Le Maire
Nicolas DAINVILLE